

Hôpitaux Universitaires de Genève
Direction des Ressources Humaine
M. Patrick Nicollier, Directeur
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1205 Genève

Par courriel
Secreariat.DRH@hcuge.ch
Genève, le 22.05.2023

Concerne : Consultation sur le temps d'habillage

Cher Monsieur,

Nous revenons vers vous concernant la consultation sur le temps d'habillage, en lien avec votre annonce de consultation ouverte jusqu'au 25 mai dans la présentation du 12 mai.

Dans notre courrier du 5 mai, ainsi qu'au cours de la séance du 12 mai, nous avons demandé à recevoir les détails de l'étude qui a conduit à établir le temps d'habillage à 6 minutes. Il nous a été répondu que le document qui nous avait été envoyé, correspondait à l'étude, sans nous proposer plus de détails quant à l'analyse. Nous avons également soumis certaines questions concernant cette étude et dont nous n'avons pas encore de réponses.

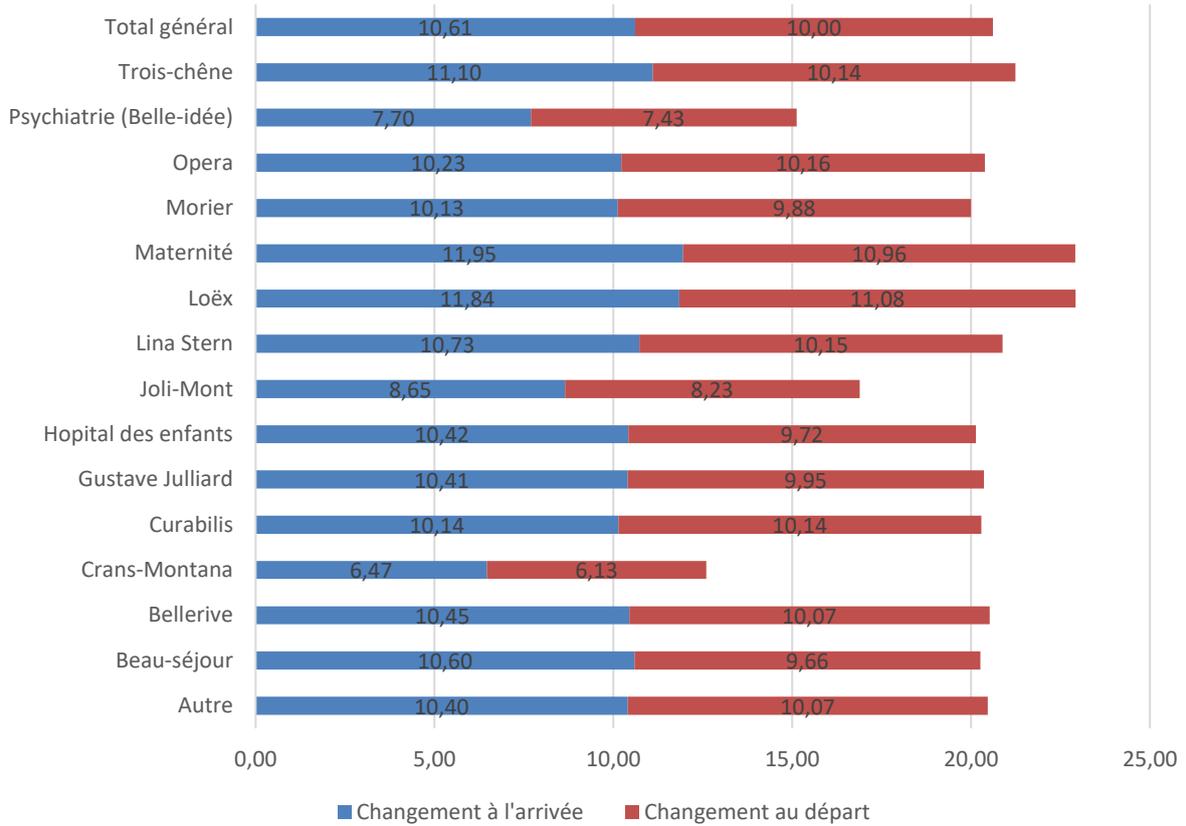
On nous a soutenu que ces 6 minutes correspondent à la médiane de votre analyse. Cela signifie que la moitié du personnel des HUG, qui doit se changer entièrement (haut et bas), mettrait environ 3 minutes à l'arrivée et au départ du service. Nous tenons à réitérer que cela ne correspond pas à la réalité.

Dans le but d'objectiver ce temps d'habillage, nous avons réalisé un sondage afin d'obtenir un résultat se rapprochant le plus possible de la réalité. Nous avons envoyé un questionnaire à l'ensemble du personnel des HUG, en demandant à ceux et celles qui doivent se changer entièrement (haut et bas) de répondre à ce sondage.

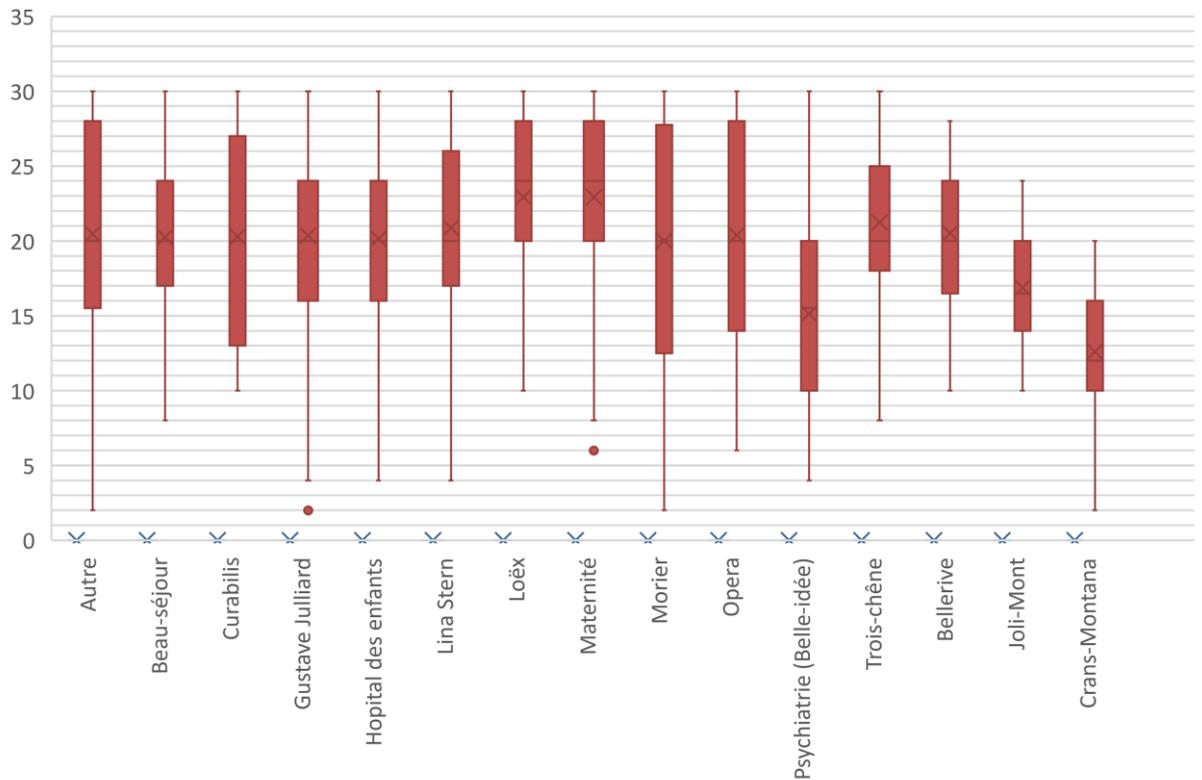
Ainsi, entre le 9 mai et le 21 mai, 1779 formulaires ont été remplis. Avec cet échantillon, nous obtenons un résultat avec une marge d'erreur de 2% pour un intervalle de confiance de 95%. Cependant, le personnel était limité dans ses réponses et devait évaluer son temps à l'arrivée en service et au départ dans une fourchette de 1 à 15 minutes. Cette limite de 15 minutes a éliminé, d'une part, les valeurs extrêmes, mais a également potentiellement sous-estimé le temps réel nécessaire pour une partie du personnel.

Au niveau de l'ensemble des HUG, le temps moyen pour l'habillage est de 20 minutes et 36 secondes, soit respectivement 10 minutes et 36 secondes pour l'arrivée en service et 10 minutes pour le départ. Ce temps varie considérablement en fonction des lieux de travail et de l'emplacement des vestiaires. Vous trouverez ci-joint la répartition des temps en fonction des lieux de travail pour l'arrivée et le départ. Vous trouverez également la distribution des réponses. Si nous observons le personnel qui se change en 6 minutes ou moins par jour, seuls 2% des sondés ont répondu de cette manière. Par conséquent, le temps envisagé de 6 minutes ne correspond pas à la réalité pour 98% du personnel.

Temps d'habillage par site



Distribution des reponses



De plus, pour illustrer le temps nécessaire, nous avons réalisé une mise en situation avec une vidéo. Le temps mesuré est de 8 minutes et 50 secondes. Cependant, lors de cette mise en situation, il n'y a pas eu d'attente aux distributeurs et il n'a pas été nécessaire de prendre l'ascenseur.

Or, pour la grande majorité du personnel, l'arrivée et le départ se font selon des horaires communs. Cela signifie qu'un certain nombre de collaborateurs et de collaboratrices arrivent et partent en même temps, ce qui entraîne un délai d'attente aux ascenseurs et aux distributeurs. Dans notre sondage, nous avons recueilli de nombreux témoignages concernant la durée d'attente devant les distributeurs. De plus, il est également constaté qu'en cas de panne des distributeurs à l'arrivée, cela peut retarder l'arrivée à l'unité, tandis qu'une panne des machines au départ peut prolonger le temps d'habillage de plusieurs minutes.

Enfin, cette étude a porté sur le personnel qui doit se changer entièrement (haut et bas). Le personnel qui ne doit changer qu'une partie de ses vêtements n'a pas été inclus dans cette étude, bien qu'il soit également concerné par les dispositions de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail, OLT1, article 13. Par exemple, un laborantin doit changer de blouse tous les jours et est donc obligé de se rendre régulièrement aux vestiaires pour prendre une blouse propre et pour déposer une blouse sale. Ce temps-là n'a donc pas été pris en compte dans notre étude, car nous nous sommes limités à votre projet de prise en compte de ce temps uniquement pour des changements complets, bien que nous contestions les limites de cette approche.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de réponses à nos questions, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le SSP,



Quentin Stauffer, secrétaire syndical.

Copie :

Les partenaires sociaux (SIT, SYNA, ASI, ACADICE)
Nos Membres
Me Dandrès

N.B. : Dans la mesure où nous avons mis l'OCIRT en demeure de rendre une décision qui fasse cesser l'atteinte à la LTr concernant le temps d'habillage aux HUG, nous adressons copie du présent courrier à l'Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail.